

## Convention de transfert de matériel

Entre le

Lycée Professionnel Les Chartrons 130 rue du Jardin Public 33300 BORDEAUX  
représenté par Monsieur Cédric Mouyen, proviseur autorisé par décision du conseil  
d'administration en date du 9 octobre 2025

Et

Le Lycée Professionnel des métiers du Bâtiment Léonard de Vinci, 24 rue du collège technique  
33290 BLANQUEFORT  
représenté par Monsieur Yannick Marmiesse, proviseur

- Vu le code de l'éducation,
- Vu L'Instruction Codificatrice M9-6 paragraphe 2.5.6.1.0,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 :

Le Lycée Professionnel Les Chartrons donne son accord pour céder à titre gracieux un  
transpalette électrique T20 AP à plateforme rétractable (numéro d'inventaire : AN00002V)

### Article 2 :

L'établissement bénéficiaire accepte le matériel précité en l'état et s'engage à prendre en charge  
les frais de transport, de maintenance, d'entretien relatifs à ce transfert.  
Le matériel sera inscrit dans l'inventaire du Lycée Professionnel des métiers du Bâtiment  
Léonard de Vinci.

Fait à Bordeaux, le 21 octobre 2025

Pour le Lycée Professionnel  
Les Chartrons

Le Chef d'établissement

Monsieur Cédric Mouyen



Fait à Blanquefort

Pour le Lycée Professionnel  
Leonard de Vinci

Le Chef d'établissement

Monsieur Yannick Marmiesse